

**Arrêté du 1^{er} mars 2017 portant cessation de fonction et nomination
(régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal de grande instance de Sens
NOR : JUSB1707176A**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu la décision des chefs de la cour d'appel de Paris, en date du 30 janvier 2017, portant délégation au tribunal de grande instance de Sens ;

Vu l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 1^{er} mars 2017, portant délégation au tribunal de grande instance de Sens ;

ARRÊTE

Article 1

Mme Aurélie DUFAIT, greffière, au tribunal d'instance de Sens, déléguée par décision des chefs de la cour d'appel de Paris en date du 30 janvier 2017 et par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 1^{er} mars 2017 est, à compter de la date de passation des comptes, nommée à titre exceptionnel et pour une période de 6 mois, en qualité de régisseuse intérimaire au tribunal de grande instance de Sens.

Article 2

La directrice des services judiciaires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de Paris en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait le 1^{er} mars 2017.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation la chef du bureau des carrières
et de la mobilité professionnelle,

Catherine BOUDON